

## REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. DESLANDES Jean-Louis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : 30 août 2019

Présents : Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX, M. FREULON, Mme ALLARD, M. BARBOT Henri, Mme BRUNET, Mme PITON, M. STEPNIEWSKI, M. MEIGNAN, Mme LOUIS-FRANÇOIS.

Absents excusés : M. BOURGEAU, Mme PLANCHENault, M. BARBOT Pierrick

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER

*Intervention de Mme GUICHARD Virginie, Maire et M. MIGAUD Michel Adjoint de la commune de Saint Augustin des Bois :  
Présentation schéma de mutualisation et projet de territoire CCVHA*

### COMMUNE

#### VIVRE ENSEMBLE

Règlement service cantine

M. LETHIELLEUX Maire Adjoint présente au Conseil le travail de la commission sur le projet de règlement du service cantine scolaire. La Commission propose de le présenter au Conseil d'école puis de le mettre en place en janvier prochain.

Proposition organisation matinée "partage" le 1er décembre

La Commission propose le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019 de 9 h à 12 h à la Salle Gilbert et Suzanne Bontemps « une matinée partage à travers le jeu et les petits plaisirs gustatifs de Noël.

#### VIE ASSOCIATIVE

Demande de créneau de la GYM pour des cours des 3-5 ans

L'association GYM demande à disposer de la Grande Salle de l'Espace Bontemps le jeudi de 17 h à 18h30 pour des cours d'éveil sportif qui seront proposés aux enfants de 3-4ans.

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition de l'association la salle Gilbert Bontemps pour son activité « Eveil sportif »

Lettre n° 2

Mme FOUCHER Maire Adjoint informe le Conseil que la lettre devra être distribuée le week-end des 21 – 22 septembre.

#### ENVIRONNEMENT

P.L.U. : Avis des PPA sur arrêt de projet

M. FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que les Personnes Publiques Associées ont déposé leurs observations.

GSM : Enquête publique

M. FOULONNEAU Maire Adjoint, informe le Conseil que l'enquête publique concernant le projet d'extension de la carrière GSM est prévue du 14 octobre au 18 novembre 2019.

## C.C.A.S.

### Dispositif Argent de Poche

Mme ALLARD en charge des affaires sociales expose au Conseil que le dispositif argent de poche aura lieu du 21 au 25 octobre 2019.

### CR de la dernière réunion du 25/07

Mme ALLARD en charge des affaires sociales donne un compte rendu de la réunion du C.C.A.S.

## BATIMENTS

### INAUGURATION MAIRIE

L'inauguration de la Mairie aura lieu le 12 octobre prochain à 11 h. La commission « bâtiments » est chargée de l'organisation de la manifestation.

### CEP : Bilan énergétique

M. FREULON Maire Adjoint présente l'évolution de la consommation d'énergie du patrimoine communal de 2015 à 2018 réalisé par le Conseil en Energie Partagé du SIEMML

## **DELIBERATIONS**

---

### MAILS MAIRIE

Le Conseil municipal accepte l'offre de la Société SIMTEL pour deux boites mails supplémentaires.

### PLU ANJOU LOIR ET SARTHE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe a prescrit, par délibération du 20 juin 2019, sur l'ensemble de son territoire, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLH).

Il précise que la Commune peut demander à être consultée au cours de l'élaboration du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents souhaite que la Commune soit consultée au cours de l'élaboration du projet de PLUi valant PLH et désigne M. FOULONNEAU Dominique Maire Adjoint, pour représenter la Commune.

### MARCHÉ DE REVISION PLU : AVENANT

Par délibération n° 01012016 du 15 janvier 2016, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les marchés relatifs à la révision du Plan Local d'Urbanisme

Le marché d'études relatives à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme a été conclu avec la SARL ECCE TERRA 8 rue du Bourg Joly à TIERCE, la SAS SAGE ENVIRONNEMENT 12 avenue du Pré de Charles 74940 ANNECY LE VIEUX et la SARL HYDRATOP 103 rue Charles Darwin 49125 TIERCE pour un montant de 21 280 € H.T soit 25 536 € TTC avec option A inventaire des zones humides pour un montant de 1 200 € H.T. soit 1 440 € TTC.

Le présent avenant de transfert a pour objet la prise en compte de la cession du contrat de l'ancien titulaire SARL ECCE TERRA à la Société URBICUBE CDP49 458bis, rue Saint-Léonard 49000 ANGERS nouveau titulaire.

Le nouveau titulaire du contrat s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial signé avec la SARL ECCE TERRA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 de transfert relatif aux études de révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Le montant des honoraires du nouveau titulaire la Société URBICUBE CDP49 458bis, rue Saint-Léonard 49000 ANGERS s'élève à 1 368.50 € HT soit 1 642.20 € TTC.

### RESTAURATION HAIES ET MARES BOCAGERES

**LE CONSEIL MUNICIPAL, SUR** proposition du Maire ;

**VU** les délibérations de la Communauté de communes du 21 septembre 2017, et du 12 février 2018 ;

**VU** la commission environnement de la Communauté de communes du 06 juin 2019 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est engagée dans un programme de restauration des continuités écologiques sur son territoire (CONTRAT NATURE 2018-2020), et notamment l'action de « Restauration de mares communales » du dit contrat ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à des travaux spécifiques (curage avec export, curage avec régilage, reprofilage, faucardage, débroussaillage, élagage, bucheronnage, fourniture et pose de plants, fourniture et pose de clôture) pour la restauration de mares communales ;

**CONSIDERANT** que le montant de travaux est de 104 002,5 € HT, et que l'entreprise MOREAU a été retenue suite à une procédure de mise en concurrence pour réaliser ces travaux ;

**CONSIDERANT** que les travaux concernent 48 mares, dont 24 sur terrains privées (18 propriétaires) et 24 mares sur des terrains communaux (8 communes), dont 4 mares communales (Chemin rural dit des Rues – Parcelle cadastrée section D n° 203 – Chemin du Bas Lucé à la Petite Gandonnière et Parcelle cadastrée section D n° 153 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de conventionner entre la Commune et la Communauté de communes pour s'accorder sur les modalités d'exécution des travaux, le descriptif des travaux, la réception des travaux, l'entretien après intervention, les animations après intervention, la durée de la convention et la résolution des litiges.

**ENTENDU** l'exposé de M. FOULONNEAU Dominique Maire Adjoint, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

**Le Conseil municipal :**

- Approuve la convention relative aux travaux de restauration de mares communales entre la Commune et la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### RIVES GABARES

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a aujourd'hui trois projets d'utilisation de la partie restaurant. A la prochaine réunion du 4 octobre, le Conseil devra décider si la Commune achète ou non la partie restaurant de Rives Gabares à la Communauté de Communes.

## INFORMATIONS

---

### PERSONNEL : CONVENTION CUI

M. le Maire informe le Conseil qu'un contrat d'accompagnement dans l'emploi a été signé avec M. GARNIEL Pablo pour une durée de 9 mois à compter du 12 août 2019. Il percevra une rémunération mensuelle, basée sur la base du SMIC horaire en vigueur et pour une durée hebdomadaire de travail de 20 h.

### DIA 25 GRANDE RUE

Le Conseil renonce à exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 66 sise 25, Grande Rue.

### DIA 2 RUE DES ECOLES

Le Conseil renonce à exercer le droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 767, 1033, 1142 et 687 sises 2, rue des Ecoles.

### DATE DES ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Les élections des conseillers municipaux auront lieu le 15 mars 2020 pour le 1er tour et le 22 mars pour le second tour.

Visite de Mathieu ORPHELIN le vendredi 20 septembre de 15h30 à 18h30

Visite de Mme la Sous-Préfète le vendredi 4 octobre à 14h30

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### PERSONNEL

Mme PAROUTY Anne va remplacer Mme GAUDIN Séverine les 9 et 10 septembre à la Garderie. Par conséquent, il faut remplacer Mme PAROUTY : Mme BRUNET interviendra le lundi 9 et le mardi 10 septembre à la garderie de 7h45 à 8h35 et M. CHOISY le lundi 9 septembre de 16h15 à 17h15.

### LOGEMENT 6 Bis Place de la Mairie

Le Conseil accepte l'offre de l'entreprise BASSET pour les travaux de peinture dans le studio. Le devis s'élève à 5 335,18 € TTC

### ARRETE PESTICIDE

Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### ODEURS NAUSEABONDES

Suite aux plaintes de nuisances olfactives, le Conseil décide de demander à la Société HENDRIX GENETICS et à la tannerie de prendre les mesures nécessaires pour supprimer ces désagréments.

### MUTUALISATION

La décision sera prise au cours de la réunion du 4 octobre 2019.